

Révision d'affectation

Lauréats de concours

Si lors de la phase d'affectation inter académique des stagiaires, vous n'avez pas obtenu satisfaction ou estimez qu'une erreur a été commise, vous pouvez faire une demande de révision d'affectation.

PROCÉDURE :

Vous devez envoyer 1 courrier argumenté et personnel, avec toutes les pièces justificatives que vous jugerez utiles, **en RAR (Recommandé avec Accusé de Réception)** :

- Au chef de bureau des affectations et mutations des personnels enseignants du second degré :

Ministère de l'Éducation Nationale

DGRH B2-2

Gestion des affectations des lauréats de concours

72 rue Regnault

75243 PARIS Cedex 13

- Vous veillerez à indiquer sur votre courrier : « Demande de révision d'affectation stagiaire »
- Ne pas oublier de préciser votre corps (PLP) ainsi que votre discipline. (ex : Lettres-Anglais...)
- Joindre **obligatoirement** à votre demande votre fiche de synthèse SIAL
- **Vous doublerez votre envoi par mail** :
 - A la chef de bureau des affectations : Mme JEANNIN christine.jeannin@education.gouv.fr
 - A l'adjointe au chef de bureau : Mme UZAN celine.uzan@education.gouv.fr

IMPORTANT : transmettre impérativement un double de votre courrier aux commissaires paritaires nationaux du SNUEP par mail à : capn@snuép.fr

CONTACTEZ-NOUS

- Pour toute demande d'information vous pouvez nous envoyer un mail : capn@snuép.fr